Trujas
CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE PEUGEOT

5, Avenue Roger Hennequin - CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
Tél. 01 30 16 22 22

SAS au capital de 2 971 900 €
R.C.S. Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511Z
N° Intracommunautaire : FR 82 493 445 878

DES CONCESSIONS DU GROUPE CARWEST

by Trujas

SAINT QUENTIN EN
BP 10118
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX

DUPLICATA FACTURE du : 25/11/2022 Page :1/1
CHEQUE Echéance le : 31/01/2023 108 TOP! A
CCS : Xavier QUEYRIAUD TVA : Véhicule mis en circulation le 31/01/2017

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
01-342124	0130184		PEUGEOT	VF3PSCFBCGR133450	EJ-530-LW	46027	46231

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
B : REMPLACEMENT DES PLAQUETTES DE FREIN AVANT							
JEU DE 4 PLAQUETTES FREIN AV	1678168380	1,00	4	107,08	25,00	80,31	80,31
REMPLACEMENT PLAQUETTES DE FREIN AV ANT SUR VEHICULE	44E19A	0,90	4	72,50	0,00	72,50	65,25
DECHETS MEC CLIENTS PAYANTS	DMCP		4	5,00	0,00	5,00	5,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION B 150,56 (180,67 TTC)							

```
**** Prenez rendez-vous en ligne sur Peugeot.fr ****
**** Trujas vous offre le lavage de votre vehicule ****
```

COORDONNEES BANCAIRES :

Banque Nationale de Paris (BNP)
Code IBAN FR76 3000 4025 5200 0103 3311 407
code BIC BNPAFRPPIFO

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 80,31		(4) 20,000			
MO : 65,25	**150,56**	150,56			**180,67**
DIV : 5,00		30,11			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
01-342124	0130184	46231

Echéance le : 31/01/2023

25/11/2022	180,67

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

TRUJAS SAS - Siège Social - SIRET 493 445 878 00017
5 Avenue Roger Hennequin - CS70569 - 78197 TRAPPES CEDEX
Tel : 01 30 16 22 22

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."